

259.ⁿ
Paroisse St Marie le premier

Demai 1842. = 15 NOV. 49

Si une mort prématurée venait à me
frapper. Je prie mes durs. bons amis.

m^m C^{ur}e G^{ig}luz et Bap^{tis}te

Menard. De vouloir bien faire esquisser

les ~~volontés~~ sur autes.

1^o De laisser mon esclave Baija, sa femme

~~et son~~ enfant et cloi libre jusqu'à

l'âge de deux ans enfants nommé Edouard =

de ville au quel j'ai donné cela condition

qu'il se fixera dans ce pays et ne le revienne

jamais. Dans le cas contraire il doit être

et bon que mes dettes ~~soient~~ payés par le revenu

affaire qui doivent plus que suffit. Si donner

(m^m Bap^{tis}te Menard et C^{ur}e G^{ig}luz) toute

mon mobilier aux d^{ic}ts Baija pour eux-mêmes

J'ai obtenu quant à François ~~meurtre~~ mon
esclavage actuel de lui faire il sera rendu
et payé avec son produit. Si le paiement
n'est point effectué ~~il sera~~

Je suis prêt à le disposer que je puis
sans avis de concert de faire de même
de payer de reconnaissance. Je donne à présent, j'ajoute
tout mes livres et à Baptiste Renaud, un
cave ou cabaret à liqueur quasi comme tenu
en son lieu qui traversent par son mobile

Fait le premier mai 1848

~~F. J.~~

F. J. mais dans leur on mon fils Edouard
travaille on lui trouve en premier termes de présent
mais les deux font aussi Baptiste Renaud et Gylberg
auront leur effet.

~~F. J.~~

F. J. 15^e Mars 1848
M. Renaud
Clerk